



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

Val de Sully Le mag

10

Sept 2019



> L'HEURE DU BILAN



En bref
Exposition au Belvédère
Au conseil
Le dossier : bilan
Instant(s) de vie



Dans ce spécial *Val de Sully, le mag*, j'ai demandé aux vice-présidents de s'exprimer sur les délégations que je leur ai confiées, de témoigner de la pierre importante qu'ils ont apportée à l'édifice commun. Pour mener à bien leurs missions, ils se sont appuyés sur le fort potentiel des services de la Communauté de communes qui ont fait preuve d'une grande mobilisation pour

nous accompagner dans la réussite de notre projet. Je les remercie très vivement pour la richesse de ce travail, mené ensemble, depuis le début du mandat.

Dans ce que nous appelons « le bloc communal », je défends avec beaucoup de force, la nécessité de préserver la place de la Commune, à laquelle les maires et les habitants sont très attachés. Ce « bloc communal » est constitué :

- > des communes, premier échelon de la démocratie représentative, et lieu de grande proximité avec les habitants,
- > et de l'Etablissement public de coopération intercommunale, appelé « la communauté de communes », qui a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (définition du code des collectivités territoriales).

J'ai souhaité faire partager cette idée d'une Communauté de communes, solidaire :

- > qui accompagne les communes dans leurs propres investissements et projets, à partir de différents dispositifs d'aide financière,

- > qui aménage le territoire communautaire, par le maillage de services à la population, et par d'ambitueuses réalisations structurantes, qui profitent à l'ensemble du territoire communautaire,

- > qui réalise les ambitions d'un projet de territoire élaboré par les élus, les services et le conseil de développement formé par des membres de la société civile. Ce projet pour le territoire a pour objectif de renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle, de forger une identité, de veiller à l'équité, au cadre de vie et à l'environnement.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition spéciale du *Val de Sully, le mag* et renouvelle mes remerciements à tous ceux et celles qui participent à notre projet.

- Nicole LEPELTIER -
Présidente de la Communauté de communes
du Val de Sully

Journées Européennes du Patrimoine
21 et 22 septembre

Visites atypiques en Val de Sully, une occasion unique d'ouvrir certaines portes habituellement fermées au public ! Allons découvrir ces châteaux privés en bord de route, au détour d'un chemin ou encore nichés dans les bois. Des édifices chargés d'histoire et d'un héritage patrimonial hors pair, qui nous réservent quelquefois de bien belles surprises !

A la découverte des trésors du passé à Saint Benoît sur Loire : grâce aux nombreux rois ayant séjourné dans la commune, découvrez des petits trésors insoupçonnés qui font la richesse de l'architecture de cette ville ligérienne.

Une immersion dans la période carolingienne
L'ancien oratoire de Germigny des Prés vous ouvre ses portes pour une visite guidée inédite autour de la représentation des anges dans l'art carolingien, tels ceux figurant sur la mosaïque.

Atelier : l'art de la mosaïque

L'oratoire de Germigny est connu de tous pour sa célèbre mosaïque ; à chacun de s'y essayer !



Opérette : *L'île de Tulipatan*

Succès du *Off* au Festival d'Avignon en 2018, savourez cette opérette décoiffante dans un cadre exceptionnel : le parc du Domaine de Saint Claire.

Dimanche 22 septembre à 16h à Isdes, gratuit.

Nature Chasse Pêche

Fête de la Sange
Sully-sur-Loire
Loiret (45)

L'Auvergne à l'honneur

Samedi : son et lumière
Dimanche : randonnée de Loire

7 et 8 septembre
6 €



Juin

- Attribution d'aides économiques dans le cadre du règlement d'aide aux TPE : Panier Sympa à Villemurlin, Le bistrot à Isdes, Coupes Anne aux Bordes, Les secrets de Sandrine à Sully sur Loire, Les mariés de Sully à Sully sur Loire
- Attributions de Compensation définitives 2019
- Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin de la Bonnée (SMBB) et désignation des représentants
- Fixation des tarifs du Service Animation Jeunesse
- Attribution d'une subvention 2019 au Collectif NOSE de Sully sur Loire
- Approbation de la convention avec la commune de Dampierre en Burly pour le rejet des eaux du Centre aquatique dans le réseau d'assainissement
- Décision modificative n° 1 au Budget de l'Office de Tourisme
- Annulation de la délibération n° 2019-23 du 02/04/2019 relative à l'affectation des résultats 2018 sur le Budget de l'OTI
- Demande d'autorisation préalable pour l'installation d'une pré-enseigne au *Belvédère*
- Modification n° 2 au marché de travaux relatif à la construction du multi-accueil à Ouzouer sur Loire
- Approbation de la convention de mise à disposition d'un volontaire dans le cadre d'un contrat d'engagement de service civique

Juillet

- Création d'un poste d'animateur OPAH
- Règlement dans le cadre du dispositif « Coup de pouce mobilité »
- Convention ALT 2 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Participation au financement de la couveuse d'entreprises PES 45
- Répartition du FPIC 2019
- Créations de postes
- Instauration d'un décompte forfaitaire pour les animateurs du service animation jeunesse lors des séjours avec nuitées
- Tarifs de la régie Patrimoine
- Modification n°3 au marché de travaux relatif à la construction du multi-accueil à Ouzouer sur Loire

Exposition temporaire au Belvédère

L'ouverture du Belvédère, à Saint-Benoît-sur-Loire, est imminente. Encore quelques coups de pinceaux et vous pourrez découvrir son parcours permanent sur l'histoire de l'abbaye et son point de vue imprenable sur le chevet de la basilique. Depuis plusieurs mois, l'équipe du Belvédère a aussi mis en chantier les premières expositions temporaires qui y seront proposées, dans une salle dédiée.

À partir de novembre et jusqu'au printemps 2020, les fauves seront lâchés à Saint Benoît sur Loire... Sous le commissariat d'Eliane Vergnolle, historienne de l'art, la première exposition sera consacrée à la figure du lion dans l'art roman. Le lion occupe effectivement une place de choix dans le décor sculpté de la basilique, mais aussi dans les manuscrits produits par le scriptorium de l'abbaye. Ce sera l'occasion de s'interroger sur les symboliques qui y sont associées, mais aussi sur l'image que pouvaient avoir femmes et hommes du Moyen Âge, de cet animal exotique... Comment représenter un lion à une époque où photos et zoos n'existaient pas ?

En 2020, les projecteurs seront braqués sur un joyau encore trop peu connu : le pavement du chœur de la basilique. Réalisé selon la technique de l'opus sectile, ce pavement multicolore date de la fin de l'Antiquité ou du début du Moyen Âge, et a été importé d'Italie au XI^e siècle. Une expertise réalisée par des géologues en 2017 a confirmé la richesse de ses matériaux : marbres d'Egypte et de Grèce, « brèches » de Tunisie et de Turquie... Un vrai voyage immobile ! En 2018, la Communauté de communes a missionné Maddalena Vaccaro, historienne italienne spécialiste des pavements, pour étudier celui de Saint-Benoît. L'exposition, proposée pendant tout l'été 2020, restituera le fruit de ses recherches sur l'histoire et la symbolique du pavement.

Dernière bonne raison de franchir les portes du Belvédère : chaque exposition fera l'objet d'une programmation dédiée.

Informations à venir prochainement sur :
www.belvedere.valdesully.fr

Orléans, Bibliothèque Municipale, Manuscrit 0013.
XII^e s. Origine : Abbaye Saint-Benoît



Le dos

BILAN D
2017-20



ssier

DE MANDAT 2020 ■



Jeune collectivité issue de la fusion de deux Communautés de communes séparées par la Loire, échelon peu identifié voire peu compris, la Communauté de communes du Val de Sully a dû dépasser maintes difficultés dans un délai court (mandat réduit à 3 ans au lieu des 6 habituels).

Cela a pu se faire grâce à un objectif commun, partagé par les élus communautaires et les agents : la qualité des services proposés à la population. Quelle que soit leur commune de résidence, les habitants ont désormais accès à une offre diversifiée, étendue et harmonisée. Ainsi, pour répondre à des besoins exprimés par les citoyens et / ou identifiés par les élus, de nombreux projets ont été enclenchés tout en maintenant un cadre cohérent grâce à l'élaboration du projet de territoire.

Mise en place des navettes, extension du réseau des bibliothèques, harmonisation des enseignements à l'école de musique, développement des accueils et animations pour les 0 - 17 ans, réflexion autour de la Maison pour tous et d'un nouveau centre culturel ... Vos élus vous expliquent tout, dans les pages suivantes !

Le Bureau élu en janvier 2017 (absents sur la photo, Lucette Benoist et Philippe Thuillier).

Le quizz de l'été

Connaissez-vous la Communauté de communes du Val de Sully sur le bout des doigts ? Cochez la ou les bonnes réponses.

1 Combien de communes composent le Val de Sully ?

- 8 19 32

2 Retrouvez le logo.



3 Combien de Vice-Présidents œuvrent aux côtés de la Présidente ? À chacun sa délégation !

- 3 19 9

4 Les élus communautaires se réunissent lors du Conseil communautaire environ :

- Une fois par mois
 Une fois par trimestre
 Une fois par semestre

5 Quels services ont été déployés sur le territoire depuis sa création ?

- Bibliothèques
 ALSH
 Services sports

6 Combien de rendez-vous culturels sont proposés par an (environ)

- 5 19 50

7 Combien de touristes sont accueillis par an :

- > 45 000
 > 25 000
 < 7 000

8 Combien de circuits sont proposés par les navettes :

- 1 4 12

9 Pendant votre absence la police surveille votre résidence ; c'est l'opération :

- Partez serein
 Tranquillité vacances
 Maison sous surveillance

10 A l'Antenne Emploi, vous pouvez être accompagnés pour :

- les démarches administratives
 les recherches d'emploi
 les demandes de permis de construire



Vous avez...

...entre 0 et 3 bonnes réponses

Bienvenue ! Vous devez probablement arriver en Val de Sully ou sortir d'une longue période d'ermite ...On va vous accompagner dans votre nouvelle vie : commencez par lire le dossier qui suit ;-)

...entre 4 et 6 bonnes réponses

Au fil de l'eau ! Vous avez glané quelques infos et avez une vision large de votre interco. Pour préciser le cap, lisez attentivement le dossier et restez connectés, de nouveaux services pourraient vous intéresser !

...entre 7 et 10 bonnes réponses

Champion intercommunal ! Félicitations, totalement intégrées, les nouveautés de ces 3 dernières années font désormais partie de votre quotidien.



1-19-2-deuxième logo 3-9-4-une fois par mois 5-le territoire compte désormais 14 bibliothèques et 6 ALSH dont Neuville qui ouvrira à titre expérimental aux vacances 10-les démarches administratives et les recherches d'emploi.



Nicole Lepletier,

Présidente de la Communauté de communes du Val de Sully

Vous avez la parole...

Affirmer une conviction communautaire solidaire, proposer, expliquer, convaincre, mais aussi être disponible, écouter, partager avec les collègues et les collaborateurs, autant d'éléments qui déterminent la manière de présider que j'ai choisie. Le programme de mandat que j'avais proposé et qui reposait sur l'attractivité économique et touristique de notre territoire, mais aussi sur la cohésion sociale, a trouvé tout naturellement sa place dans le projet de territoire que nous avons élaboré ensemble et que nous mettons en œuvre.

Notre communauté de communes Val de Sully est la résultante de la fusion de deux territoires différents, géographiquement, économiquement, démographiquement. Tout d'abord, il a fallu faire connaissance, s'approprier, se comprendre, intégrer nos différences. Faire un état des lieux, diagnostiquer avant d'agir. Les contours de notre beau territoire du Val de Sully sont maintenant bien tracés et identifiés ; et l'action communautaire, comme je le souhaitais, devient de plus en plus lisible et visible pour les habitants. Rendre la Communauté de communes présente et utile à votre quotidien, c'est la finalité de notre engagement.

Accompagner les familles en offrant en continuité, des services de proximité pour l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, dans un projet éducatif qui développent nos valeurs communes :

- Sociales (bien vivre ensemble), territoriales (faire connaître et aimer son territoire), culturelles (oser la culture dès le plus jeune), éducatives (réapprendre à jouer ensemble, se déconnecter des écrans),

Développer une culture accessible à tous et de qualité, se réapproprier un cinéma de proximité, faire découvrir ou redécouvrir les lieux emblématiques de notre territoire, mais également nos villages à travers les « cheminades »,

Accompagner les habitants dans leurs démarches d'emploi, d'insertion, leur permettre la mobilité vers les services, livrer les repas à domicile,

Veiller à votre sécurité avec le travail de prévention et de pédagogie effectué par la police intercommunale,

Assurer la continuité écologique des rivières, se protéger des crues,

S'engager dans un programme de réhabilitation des logements,

Soutenir l'économie et le commerce local, réfléchir à l'agriculture de demain, préserver nos emplois,

Toutes ces actions n'ont qu'un but, vous aidez au quotidien, créer du lien entre nous, faire cohésion au sein d'un territoire où la vie est rendue plus agréable.

Bâtir pour l'avenir avec des réalisations prestigieuses (centre aquatique, Le Belvédère), des aménagements techniques

(chantiers écoles, zones artisanales), s'équiper pour de nouveaux services (maison pour tous, multi accueil).

Toutes ces actions n'ont qu'un but, vous aider au quotidien, créer du lien entre nous, faire cohésion au sein d'un territoire où la vie est rendue plus agréable.

Dans les pages qui s'ouvrent devant vous, chaque vice-président vous fera entrer un peu plus dans le détail de la construction de notre Communauté de communes.

L'ambition de construire un territoire attractif et solidaire s'y retrouve, dans toutes les actions. Je les remercie vivement pour leurs travaux, ainsi que tous les membres des commissions qui ont participé. Pour mener à bien cette lourde tâche, sur un temps court de 3 ans, les services ont rempli un rôle majeur. Qu'ils soient également remerciés.



Les vice-présidents



Jean-Luc Riglet, vice-président délégué

POLITIQUE DE LA VILLE,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
EMPLOI

Informations transmises par les services communautaires.

POLITIQUE DE LA VILLE

Elle a pour objectif d'améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté, que l'on appelle « quartiers prioritaires ». Elle agit sur :

- > le **social** (santé, éducation, pauvreté, vie associative,...)
- > l'**urbain** (espaces publics, logements, équipements, cadre de vie...)
- > le **développement économique et l'emploi** (création d'entreprises, insertion professionnelle...)

C'est quoi un quartier prioritaire ?

Un quartier prioritaire est un quartier où il y a plus de difficultés qu'ailleurs dans la ville. Ces difficultés peuvent apparaître dans l'emploi, le pouvoir d'achat, la santé, l'éducation... Le contour ou périmètre des quartiers prioritaires a été dessiné et défini par l'État français qui lui consacre un budget.

Et le Contrat de Ville ?

Succédant aux Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), le Contrat de Ville constitue le nouvel outil d'intervention pour les quartiers prioritaires. C'est donc un **document** qui se décline en plusieurs parties (un diagnostic qui explique quels sont les problèmes du quartier, des réponses à ces problèmes, des engagements concrets et précis des administrations).

C'est un travail partenarial : tous les partenaires y contribuent. Le Contrat de Ville répond aux quatre axes stratégiques suivants :

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE (réduire la pauvreté, tisser le lien social, renforcer la solidarité entre générations, répondre aux besoins des familles monoparentales, jeunes et personnes âgées)

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN (améliorer de façon concrète et visible, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires)

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI (réduire de moitié sur la durée du Contrat de Ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire, lever les freins d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes.

PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



La politique de la ville s'inclut dans une dynamique nationale. La Communauté de communes crée une synergie entre les acteurs locaux et les accompagne.



VILLE DE SULLY SUR LOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un Conseil citoyen actif : référence du Loiret !

Les projets réalisés pour le quartier se font en accord avec les besoins des habitants grâce au Conseil citoyen. Composé d'un groupe d'habitants du quartier, qui respecte la parité femmes-hommes et d'acteurs du quartier (associations, commerçants, médecins, entreprises, établissements scolaires...), ce groupe se réunit pour :

- > s'exprimer en faisant des propositions pour le quartier à partir des besoins des habitants,
- > participer à une dynamique citoyenne : proposer des initiatives, des projets,...
- > avoir toute sa place et son rôle dans les instances de décision de la Politique de la Ville, c'est-à-dire dans les comités de pilotage du Contrat de Ville organisés plusieurs fois par an par les administrations.



nts ont la parole



L'ANTENNE EMPLOI

Ce service est un **partenaire actif auprès des entreprises comme auprès des chercheurs d'emploi du territoire**. Ces derniers y sont conseillés, orientés, soutenus et suivis tout au long de leur période de recherche afin que l'Antenne Emploi les positionne sur des postes. Ce service accompagne également **les porteurs de projet de création d'entreprise** et **les usagers dans leurs démarches administratives**.

Des rendez-vous sont proposés aux demandeurs d'emploi pour travailler leur projet professionnel (recherche de formation) ainsi que leurs outils de recherche d'emploi (lettre de motivation, CV, création de boîte mail.).

Cet espace est également un guichet unique où se tiennent :

- > des permanences d'institutions
- > des permanences de la Mission Locale
- > des sessions de recrutement
- > des réunions d'information sur le dispositif VAE
- > des rencontres avec l'animatrice de la couveuse PES45

Différents ateliers y sont aussi proposés :

- > initiation ou perfectionnement de logiciels
- > techniques de recherche d'emploi (outiller sa candidature)
- > accompagnement global

Un forum de l'emploi annuel

Depuis l'année 2013, l'Antenne Emploi organise le forum multisectoriel pour l'emploi et la formation professionnelle. C'est un événement économique majeur de notre territoire. Cette initiative permet à chacun d'y exprimer ses ambitions et ses enjeux. Son objectif est d'offrir les conditions optimales pour ces échanges.

La forme a été revue en 2018 en partenariat avec Pôle Emploi pour s'adapter aux évolutions du marché de l'emploi : désormais sur une demie journée. Devenue les **Rendez-vous de l'Emploi**, cette matinée de job dating propose de courts rendez-vous pendant lesquels employeurs et candidats s'entretiennent et envisagent ensemble leur avenir !

+ NOUVEAUTÉ 2019 : forum **job dating** spécial emploi saisonnier en avril dernier

Contactez le service :
Place Charles de Gaulle
45600 Sully sur Loire
02 38 36 35 75





Michel Auger, vice-président délégué

PROJET DE TERRITOIRE, ZONES ARTISANALES, ARTISANAT, COMMERCE & INDUSTRIE

Vous avez la parole...

PROJET DE TERRITOIRE

Dès le début du mandat, en avril 2016, nous avons engagé les démarches et lancé le projet de territoire qui consiste à définir **la feuille de route pour les 15 années à venir en ce qui concerne le maillage de l'aménagement de notre territoire.**

Nous avons défini et priorisé les actions qu'il nous semblait urgent à mettre en route durant les trois prochaines années (2017-2020). En résulte un tableau de bord permettant de travailler et suivre l'évolution des fiches - actions priorisées. Actuellement, certaines fiches-actions sont terminées et nous sommes dans la réflexion pour définir de nouvelles actions prioritaires à engager.

Ce document sera en perpétuelle évolution afin de répondre aux attentes des administrés.

Exemples d'actions déjà réalisées

- ☑ Soutenir le commerce local de proximité notamment par la création de l'union commerciale (en cours avec l'association des commerçants, ...)
- ☑ Développer la mobilité par la mise en place de navettes
- ☑ Soutenir le tourisme local par la mise en place de boucle pour les cyclo-touristes

TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES

Suite à la fusion des 2 EPCI Val d'Or et Forêt avec le Sullias, et dans le respect des règles imposées par la loi NOTRe, nous avons procédé au transfert des zones d'activités communales vers la Communauté de communes du Val de Sully. Un travail important de négociations a été engagé avec la CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées) afin de définir les conditions de transfert de charges pour les communes concernées.

Au tout début du mandat, nous avons engagé une opération de communication sur les zones de notre territoire, afin de rencontrer les entreprises en place et recueillir leurs attentes vis-à-vis de la collectivité nouvellement créée. Suite à cette démarche, nous avons notamment fidélisé nos entreprises et évité une fuite vers les territoires voisins et de nombreux travaux d'aménagement sur les zones ont été effectués afin de les rendre plus attractives.

En rapport avec les actions priorisées dans le cadre du projet de territoire, nous avons porté nos efforts sur la mise à disposition de moyens importants pour la formation au profit de nos entreprises en place :

- > création d'un chantier école sur la zone de la Jouanne avec une réhabilitation complète des salles de formation au profit de l'entreprise Trihom en location sur la zone.
- > sur la zone des Gabillons vente d'un terrain de 3 000 m² à un investisseur privé pour l'implantation d'un chantier-école au profit du groupe Onet.
- > en cours de construction, un autre chantier-école qui sera loué à la société IFCEN du groupe Vinci ; le bâtiment sera mis à disposition début 2020.



nts ont la parole



Le développement économique en chiffres

La Communauté de communes perçoit **170 601.19€ HT** soit **204 533.24€ TTC** (au titre année 2018) de la part des entreprises en location sur nos zones d'activités.

Sur la zone des Gabillons, des négociations avancées sont en cours avec **2 entreprises** qui souhaitent s'implanter sur notre territoire avec à la clé environ **50 emplois**.

L'une d'elle est spécialisée dans la formation en soudure et l'autre dans la chaudronnerie nucléaire.

Durant ce mandat, nous avons également participé aux démarches nécessaires à l'aménagement de la ZA des Ajeunières à Bray St Aignan. Actuellement **7 entreprises** se sont manifestées pour intégrer cette zone d'activités, représentant une superficie des **2/3 de la zone**.

LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET L'INDUSTRIE

Dans le cadre de notre politique de soutien au commerce et à l'artisanat local, nous avons **impulsé la création de l'association des commerçants communautaires** (CAP VAL DE SULLY). Cette association a pour but de promouvoir notre territoire et soutenir, par des actions commerciales, le commerce et l'artisanat de la Communauté de communes du Val de Sully. Sa première action sera la mise en vente de chèques-cadeaux. Cette action doit être opérationnelle pour la fin de l'année 2019 au profit des commerçants du territoire.

Il a également été mis en place une aide financière aux très petites entreprises qui peuvent obtenir une subvention à hauteur de 30% plafonnée à 5 000€ pour des travaux de rénovation ou d'aménagement, cette aide est une aide directe de la Communauté de communes aux commerçants et artisans du territoire.

DÉPENSES
ÉLIGIBLES



Aménagement immobilier



Equipements
de véhicules de
tournée



Devanture



Matériel



Pour les industriels de la Communauté de communes du Val de Sully, nous avons signé une convention avec la Région leur permettant d'abonder une participation financière d'un montant égal à la participation de la collectivité locale, cette aide est un soutien financier aux investissements des entreprises.



Pour les démarches contactez le Service Développement économique
28 route des Bordes - 45460 Bonnée

Patrice Laur

06 37 08 33 60 - p.laur@valdesully.fr

Le service du développement économique de la Communauté de communes du Val de Sully travaille en partenariat avec Loire & Orléans Eco, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et Initiative Loiret.

Ils apportent leur soutien à notre territoire dans le cadre d'une étroite collaboration.





Philippe Thuillier, vice-président délégué

**FINANCES - FISCALITÉ
FONDS DE CONCOURS**

Vous avez la parole...



Lorsque l'on pense finances, on pense essentiellement au budget. Qui est la partie visible de l'iceberg. En effet, si le budget est constitué d'une partie investissement et d'une partie fonctionnement, le rôle du vice-président aux finances ne se limite pas à l'élaboration du budget, mais également à l'animation de la commission des finances et de certaines de ses sous-commissions. Ainsi, en début de mandat, 3 commissions (composées d'élus communautaires ou communaux) ont été créées : finances (budget et fiscalité), fonds de concours et subventions, mutualisation. **Quelles sont les principales réalisations de ces 30 derniers mois ?**

LA COMMISSION DES FINANCES

De nombreuses réunions et échanges avec les élus et agents sont nécessaires pour aboutir au vote du budget.

LA COMMISSION « FONDS DE CONCOURS »

Le fonds de concours est une participation financière de la Communauté de communes aux projets d'investissement des communes (limitée à 50% du montant HT restant à charge de la commune).

Un règlement est mis en place définissant le type d'opérations éligibles, les montants plancher des projets admissibles, les montants maximums attribués (dans le respect du budget voté).

Après la validation administrative des dossiers par les services, chaque commune présente les projets sollicitant un fonds de concours à la commission. Outre une présentation « technique » du projet, cela permet un échange des « bonnes pratiques » : plan de financement, entreprises sélectionnées, difficultés rencontrées sur le projet. Ensuite, une restitution synthétique est faite au bureau et au conseil communautaire qui vote les participations.

*En moyenne, par an, ce sont
37 dossiers approuvés
représentant
environ 1,3 millions d'€
d'aide versée aux
19 communes.*

Les associations sollicitent régulièrement des subventions auprès de la Communauté de communes du Val de Sully. Ne peuvent être versées des participations que pour des actions entrant dans le domaine de compétences de la Communauté de communes du Val de Sully.

La commission « subventions aux associations » a mis en place un règlement définissant les actions éligibles, le montant maximum potentiel, les critères d'obtention. Ce règlement nécessite d'être revu régulièrement afin de « coller » au mieux aux demandes et au budget alloué par la Communauté de communes du Val de Sully.

Débat d'orientation budgétaire

À partir des données de contexte national, régional et local, la politique des élus est déclinée dans un document préparé en collaboration avec les services, approuvé par la commission des finances, présenté en bureau et au conseil des maires et validé par le conseil communautaire.

Préparation du budget

Les différents services présentent à la commission des finances leurs prévisions de budget. Cet échange permet aux élus de mieux comprendre les demandes et de faire les arbitrages nécessaires.

Vote du budget

la commission des finances fait des propositions d'évolution de la fiscalité et élabore le budget qui sera présenté et soumis au vote du conseil communautaire.



FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION : *des services supports au service des projets communautaires*

Préalablement à la mise en place d'un projet, une étude d'impact permet de préciser les ressources qui seront à mobiliser sur le plan financier, humain, juridique, technique ...

Chaque service dans son domaine est le garant du respect des règles en vigueur (liées aux marchés publics pour les services administratifs, aux conditions de recrutement pour le service ressources humaines, à la charte graphique pour le service communication etc.).

Le rôle de chacun de ces services dits "support" est transversal, les agents ont alors un rôle de conseil auprès des autres services et des élus et prennent part à l'élaboration du projet.

LA COMMISSION MUTUALISATION

Un des principes de la Communauté de communes est de pouvoir mettre en commun certains moyens, techniques, humains ou groupement de commandes permettant ainsi aux communes membres de faire de substantielles économies en raison de l'effet de volume.

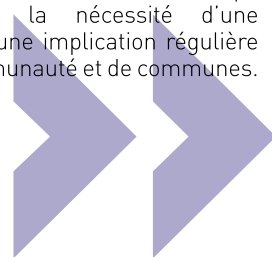
Plusieurs réunions de la commission mutualisation ont été organisées afin d'établir une liste de produits et services pouvant faire l'objet de marchés groupés. Ainsi, un recensement a été établi pour le calcaire, l'enrobé à froid, le matériel de signalisation, ... mais à ce jour aucun marché groupé n'a encore été lancé.

LES +

Participation au projet de territoire, au comité du commerce local, à la commission appel d'offres, et à la commission Délégation de Service Public du centre aquatique.

Participation du démarrage du projet à la réception des travaux : extension/réhabilitation du centre aquatique (achevé en 2017) et déploiement de la vidéoprotection (achevé en 2019). Ces deux très gros projets, qui furent très consommateurs d'énergie, ont été enrichissants sur de nombreux aspects.

Les attributions du vice-président aux finances ne sont donc pas purement financières, mais couvrent un scope transversal avec la nécessité d'une participation et d'une implication régulière à la vie de la Communauté et de communes.



Les vice-présidents



Gilles Burgevin,

élu en charge

DES TRAVAUX
Vous avez la parole...

A la création de la Communauté de communes du Val de Sully en novembre 2017, Luc Lefebvre était vice-président dédié aux travaux. Suite à son décès en novembre dernier, Gilles Burgevin a poursuivi les projets engagés.



En phase 1

- ▲ l'extension du multi-accueil de Sully sur Loire
- ▲ La poursuite du déploiement de la vidéo protection
- ▲ la restructuration du cinéma *Le Sully* pour transformation en centre culturel

En phase 2

- ▲ le réaménagement du siège à Bonnée
- ▲ la *Maison pour tous* à Sully sur Loire
- ▲ la Zone d'Activités Economique à Bray-Saint Aignan
- ▲ un bâtiment industriel à Dampierre en Burly

En phase 3

- ▲ le multi-accueil à Ouzouer sur Loire (30 berceaux)
- ▲ le bâtiment de formation Trihom à Ouzouer sur Loire
- ▲ l'accès au pont ferroviaire Saint Père/Sully pour le passage des vélos et des piétons
- ▲ le bâtiment de formation IFCEN à Dampierre en Burly (pour location)

C'est fait

- ✓ la construction du siège à Bonnée
- ✓ le centre aquaforme Val d'Oréane
- ✓ l'accueil de loisirs à Dampierre en Burly
- ✓ l'Opus à Ouzouer sur Loire
- ✓ le bâtiment de formation Trihom à Ouzouer sur Loire (mis en location)
- ✓ le *Belvédère* à Saint Benoît sur Loire

3 ÉTAPES

de la **programmation** à la **réalisation** d'un **projet**

PHASE

1

≈ 4 à 6 mois

Programmation

- Étude de faisabilité et diagnostic
- Programme : commande pour le maître d'œuvre
- Concertation des partenaires (usagers, financeurs...)

Validation des élus



PHASE

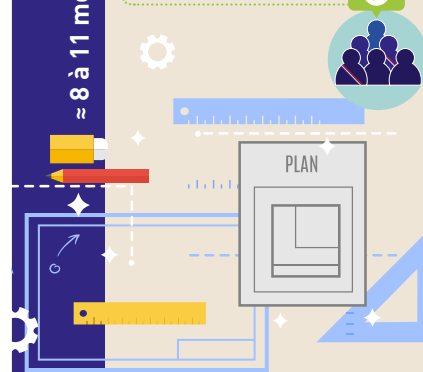
2

≈ 8 à 11 mois

Conception

- Choix du maître d'œuvre
- Esquisse
- Avant-projet
- Démarches administratives (urbanisme, subventions...)

Validation des élus



PROJET ARRÊTÉ

PHASE

3

Tout dépend de l'ampleur du projet

Réalisation

- Choix des entreprises
- Réalisation du chantier
- Réception du projet

Maintenance du bâtiment (gestionnaires du service technique)



Qui dit nouveaux bâtiments, dit + DE SERVICES !

Contactez les services communautaires :

ACCUEIL DU SIÈGE	28 route des Bordes, Bonnée 02 38 35 05 58	accueil@valdesully.fr
ANTENNE EMPLOI	Place de Gaulle, Sully sur Loire 02 38 36 35 75	antenneemploientrises@valdesully.fr
BIBLIOTHÈQUES		bibliotheques@valdesully.fr
Bib. à Bray Saint Aignan	2 rue du Val 02 38 29 09 85	
Bib. à Guilly	10 rue des Écoles 02 34 52 02 38	
Bib. à Les Bordes	17 rue de la Mairie 02 38 29 08 02	
Bib. à Neuvy en Sullias	Place du bourg 02 85 29 02 36	
Bib. à Ouzouer sur Loire	73 rue de l'Écu 02 38 35 06 84	
Bib. à Saint Aignan le Jaillard	2 rue de la Mairie 02 34 52 02 39	
Bib. à Saint Benoît sur Loire	8 place du Martroi 02 38 35 11 25	
Bib. à Saint Florent	3 rue du Carreau 02 85 29 02 37	
Bib. à Saint Père sur Loire	2 rue des Écoles 02 38 36 62 39	
Bib. à Sully sur Loire	10 rue du bout du monde 02 38 36 50 08	
Bib. à Vannes sur Cosson	Rue Bagatelle 02 85 29 02 35	
Bib. à Viglain	2 route de Sully 02 85 29 02 38	
Bib. à Villemurlin	21 rue de la Gare 02 85 29 02 38	
CINÉMA LE SULLY	22 Boulevard Jeanne d'Arc, Sully sur Loire 02 85 29 02 39	cinema@valdesully.fr
ÉCOLE DE MUSIQUE	02 38 35 05 58 (suivi administratif)	ecole.musique@valdesully.fr
École à Bray St Aignan	Rue du Val	
École à Ouzouer sur Loire	73 rue de l'Écu	
École à Saint Benoît sur Loire	Place du Martroi	
École à Sully sur Loire	Rue des Déportés	
PETITE ENFANCE		
Relais Petite Enfance à Sully sur Loire	32 rue du coq 02 38 26 69 09	relais.enfance@valdesully.fr
Multi-accueil à Sully sur Loire	Chemin du hameau 02 38 36 30 41	multiaccueil.sully@valdesully.fr
Halte garderie à Ouzouer sur Loire	Rue Henry Millet 03 38 35 02 62	halte.garderie@valdesully.fr
ENFANCE : LES ALSH		
ALSH aux Bordes	4 rue de l'Eglise 02 38 37 09 53	alsh.lesbordes@valdesully.fr
ALSH à Dampierre en Burly	Route de Châtillon 02 34 52 03 25	alsh.dampierre@valdesully.fr
ALSH à Neuvy en Sullias	1 rue des Ecoles	alsh.neuvy@
ALSH à Saint Benoît sur Loire	8 chemin du Port 02 34 52 02 41	alsh.stbenoit@
ALSH à Villemurlin	21 rue de la Gare 02 38 31 05 80	alsh.villemurlin@
ALSH à Sully sur Loire	Rue Henri Pad 02 38 36 48 62	alsh.sully@
JEUNESSE ITINÉRANTE	02 34 52 02 37	coordination.jeunesse@valdesully.fr
POLICE	02 38 35 30 89	police.intercommunale@valdesully.fr
OFFICE DE TOURISME : BUREAUX D'ACCUEIL		tourisme@valdesully.fr
Bureau à Germigny des Prés	6 route de Saint Martin 02 38 58 27 97	
Bureau à Saint Benoît sur Loire	Route Orléanaise 02 38 35 79 00	
Bureau à Sully sur Loire	Place de Gaulle 02 38 36 23 70	
URBANISME	28 route des Bordes, Bonnée 02 38 35 30 86	urbanisme@valdesully.fr



Nicole Brague, vice-présidente déléguée

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Vous avez la parole...

LA COMMISSION « CADRE DE VIE »

La commission a travaillé sur un programme d'accompagnement pour la rénovation de l'habitat sur le territoire de la communauté de communes dès 2017.

Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif de coopération et de mobilisation des acteurs publics, permettant de mettre en place des dispositifs incitatifs d'aide aux travaux en direction des propriétaires occupants et bailleurs sous condition de ressources.

L'OPAH constitue un moyen opérationnel de répondre aux différents enjeux que souhaite atteindre la collectivité au niveau social, environnemental, économique, immobilier, urbain et patrimonial. La volonté publique d'encourager et de soutenir la réhabilitation du parc immobilier privé de la Communauté de communes du Val de Sully sous-entend une intervention volontariste et pluriannuelle.

Une étude (approbation du conseil communautaire en mars 2018) a été lancée afin de connaître les besoins urgents en la matière.

L'enquête menée par le Poste auprès de plusieurs ménages du territoire a montré que 122 foyers sont éligibles aux aides de l'Anah, dont 61 ont des projets de travaux. Sur l'ensemble du territoire, ce sont 83 ménages au total qui auraient un projet de travaux.

Les priorités de l'OPAH retenues par les élus et les partenaires ont donc été de :

- ◆ Maintenir la population en place en améliorant le confort de vie des habitants dans leur logement,
- ◆ Renouveler la population en incitant les ménages à investir dans le parc privé ancien,
- ◆ Intervenir auprès des propriétaires bailleurs pour la mise en décence de leurs logements,
- ◆ Remettre sur le marché des logements vacants en favorisant leur acquisition,
- ◆ Requalifier le bâti ancien et ainsi revaloriser l'image des centres-bourgs, et permettre le maintien des services et des commerces.

Les objectifs de l'OPAH pour répondre à ces différents enjeux :

- ◆ Lutter contre la précarité énergétique par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation (économies d'énergie, isolation thermique...),
- ◆ Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et / ou handicapées en adaptant leur logement pour leur permettre de se maintenir à leur domicile,
- ◆ Résorber l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé,
- ◆ Lutter contre la non-décente des logements,
- ◆ Augmenter et diversifier l'offre en logements locatifs abordables,
- ◆ Soutenir l'artisanat local en communiquant auprès des professionnels locaux du bâtiment.

Phase de la mise en œuvre opérationnelle de suivi-animation de l'OPAH en cours suite à la validation du plan d'actions de l'OPAH voté en décembre dernier :

- ◆ à communiquer avec les habitants et les informer sur les avantages et les enjeux de l'opération de manière à susciter l'adhésion et favoriser l'engagement des propriétaires.
- ◆ à mobiliser les acteurs locaux et mener des actions de repérage
- ◆ à assister les demandeurs dans leur projet de travaux et demande de subventions, via le service en ligne
- ◆ à suivre et évaluer le programme et élaborer les bilans annuels



Les navettes du Val de Sully

La commission a travaillé sur la mobilité (mise en place de navettes pour les communes situées au sud de la Loire) après avoir échangé avec REMI (Réseau de Mobilité interurbaine).

nts ont la parole



LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, qui confie depuis le 1^{er} janvier 2018, la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à la Communauté de communes. La gestion de ces Milieux Aquatiques est transférée à des syndicats de rivières pour les bassins versants du Dhuy, du Beuvron/Cosson et de la Bonnée. Pour les autres cours d'eau, notamment la Sange et le Bec d'Able, la compétence est assurée en régie par les services de la Communauté de Communes (1 agent). Les actions sont menées dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017-2021) qui vise l'atteinte du « bon état écologique » des rivières.

La prévention des inondations comprend :

- > la gestion des systèmes d'endiguements (via une convention établie avec les services de l'Etat, qui assurent pour notre compte la gestion courante des levées de Loire jusqu'en 2024).
- > l'animation d'un PAPI des vals de l'Orléanais (Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations) qui a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ce programme, établi en concertation avec la Communauté de communes des Loges et Orléans Métropole, porte sur la période 2020-2022. »

LA COMMISSION « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE »

La commission concerne plusieurs partenaires :

- > Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, qui regroupe la CC des Loges, la CC de la Forêt et la CC du Val de Sully, élabore :
- > le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) qui définit les grandes orientations du territoire pour les 10-15 ans à venir, met en cohérence et coordonne les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'implantations commerciales. Il anticipe les évolutions à venir et maîtrise leur développement en tenant compte de ses effets probables sur l'environnement. Le document d'orientation et d'objectifs du SCOT s'impose aux documents d'urbanisme locaux qui devront être compatibles avec les orientations d'aménagement présentées dans ce document.
- > le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

« **Les rencontres de l'urbanisme** » ont permis au service de l'urbanisme de présenter leur travail aux élus et aux agents communaux en charge de l'urbanisme et de renforcer le partenariat communes/service instructeur.

Des réflexions sont menées concernant :

- > le géoportail (obligation de publier les documents d'urbanisme)
- > la mise en œuvre de la saisine par voie électronique



Les rencontres de l'urbanisme
présentation du géoportail aux mairies



Les vice-présidents



Patrick Foulon, vice-président délégué

TOURISME ET PETIT PATRIMOINE

Informations transmises par les services communautaires

Depuis 2017, l'Office de Tourisme du Val de Sully est composé de **3 bureaux**



plusieurs accueils **hors les murs** à Sully Plage et à l'Etang du Puits à Cerdon sans oublier la présence sur différentes manifestations sur le territoire et en dehors :

- > Heures Historiques (Sully sur Loire)
- > Arrivée du Tour du Loiret (Saint Benoît sur Loire)
- > Fête de beignets de fleurs d'acacias (Lion en Sullias)
- > Fête de la Marine (Saint Benoît sur Loire)
- > Open Generali (Lamotte Beuvron, en 2017 et 2018)
- > Foire aux bestiaux (Sully sur Loire)
- > Comice agricole du Val de Sully
- > Fête de la Sange (Sully sur Loire)

En chiffres

Fréquentation totale de l'Office

45 670 visiteurs en 2018
dont **78 %** de français
(dont **14 %** d'hyperlocaux)

Communication

1 nouveau site internet
www.tourisme-valdesully.fr

La boutique de l'Office

412 références de produits et artisanat locaux



6 route de Saint Martin
Germigny des Prés
02 38 58 27 97



Rue Orléanaise
St Benoît sur Loire
02 38 35 79 00



Place de Gaulle
Sully sur Loire
02 38 36 23 70

DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

- > Offices de Tourisme de France
- > Comité Régional de Tourisme Centre Val de Loire
- > Agence de Développement et de Réservations Touristique du Loiret
- > L'Office de Tourisme Val de Loire et Forêt d'Orléans
- > Association des Châteaux de la Loire
- > Marque Val de Loire
- > Mission Val de Loire (UNESCO)
- > Marque Sologne

DES ANIMATIONS

- > Expositions à la Grange germignonne
- > Visites guidées de l'oratoire à Germigny des Prés, du village de St Benoît sur Loire et de la ville de Sully sur Loire
- > Cheminades (gratuites depuis cette année !) sur tout le Val de Sully
- > Journées du Patrimoine
- > Géocaching

DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE,

un des objectifs du projet de territoire

- > Adapter le mobilier urbain sur la **Loire à vélo** (achat et installation d'équipement pour les cyclo touristes)
- > Développer les boucles à partir des itinéraires de la Loire à Vélo
- > Développer l'offre de location de vélo
- > Développer le **patrimoine vernaculaire**
- > Remettre en état les structures de **voies douces** : GR 3, pont SNCF Sully / Saint Père
- > Mettre en lumière la **Sologne** sur la partie sud du territoire
- > **Créer du lien** entre les différentes propositions touristiques



nts ont la parole



Gérard Boudier, vice-président délégué

PROSPECTIVE INNOVATION

Vous avez la parole...

La commission prospective et innovation, composée de 21 membres, a pour mission d'une part, l'organisation du transfert des compétences lorsque celles-ci n'avaient pas déjà fait l'objet d'un transfert dans l'une des entités préexistantes (Val d'Or et Forêt et Sullias) ; et d'autre part, la recherche et le déploiement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur le territoire.

EAU ET ASSAINISSEMENT : RÉPERTORIER AVANT DE MUTUALISER

Le travail a consisté à établir une cartographie très complète de notre territoire ; nous disposons actuellement d'une base de données contenant, pour chacune des communes du Val de Sully, un état des lieux complet (recensement et âge des équipements etc... les informations sur le mode de gestion (régie municipale ou en Délégation de Service Public), les ressources humaines affectées à la compétence et enfin un chapitre financier reprenant les différents coûts facturés pour ce service. A l'annonce du report possible de la compétence, la commission, tout en maintenant son activité prospective, a établi deux recommandations à l'endroit des conseils municipaux. La première est de reporter le transfert au mois de janvier 2026 (une délibération a été prise dans ce sens par chacune des communes), et de **maintenir les investissements rendus nécessaires pour l'amélioration de nos réseaux et infrastructures en général.**



loiret
numérique

NTIC

L'obligation de permettre l'accès à ces nouvelles technologies est la plupart du temps d'ordre légal. La mise en place de ces nouvelles technologies nécessite des infrastructures « réseau » prises en charge par le Département qui assure le déploiement de la fibre. La commission intervient dans ce domaine en qualité de membre de l'agence Loiret Numérique qui développe et propose aux Communautés de communes un catalogue de services sur les thématiques suivantes :

- Aménagement du territoire (cadastre, Urbanisme)
- Outils collaboratifs. (portail web, Visioconférence)
- Communication avec les administrés. (Open Agenda, GRC..)
- Veille technologique et juridique. (e-éducation)

Les deux premières thématiques sont actuellement disponibles pour les collectivités, les autres et notamment la GRC (Gestion de la Relation Citoyen) sont en cours de mise en place.

CADRE LÉGAL

La loi NOTRe (Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 15 août 2015 mise en application le 1^{er} janvier 2017 prévoit dans sa version initiale la prise de compétence par les Communautés de communes de toutes les opérations liées à l'eau et l'assainissement.

Ce projet pouvait sans doute sembler réaliste dans les zones à forte densité urbaine ou les métropoles, mais dans nos territoires ruraux cette opération impliquait notamment des transferts d'agents (à temps partiel sur cette compétence) vers la Communauté de communes, des travaux d'interconnexion des réseaux assez coûteux lorsque l'on considère la distance séparant parfois deux communes de notre territoire... Nos élus parlementaires et en particulier les sénateurs ont porté ce débat devant leurs assemblées respectives. Une loi votée le 3 août 2018 permet ainsi le report de l'obligation du transfert au premier janvier 2026. La commission, en dépit des aléas évoqués ci-dessus, a commencé ses travaux dès le début 2017.

SPANC
en Val de Sully

3500
installations

19
communes

1
service

Pour tout renseignement ou vérifications
des installations d'assainissement :
SUEZ EAU FRANCE

213 rue du Christ
45202 MONTARGIS CEDEX
02 38 89 40 73
anc.gbm@lyonnaise-des-eaux.fr





Lucette Benoist, vice-présidente déléguée

ACTION SOCIALE

Informations transmises par les services communautaires

La compétence « Petite Enfance - Enfance - Jeunesse » a été transférée des communes, des SIVOM/SIRIS ou des associations, vers la Communauté de communes, en 3 temps : vers la **Communauté de communes Val d'Or et Forêt**, à partir du 1^{er} janvier 2015, puis à la nouvelle **Communauté de communes du Val de Sully**, suite à la fusion entre les Communautés de communes du Sullias et Val d'Or et Forêt, au 1^{er} janvier 2017 et enfin, le 1^{er} septembre 2017, avec le **transfert de compétences des services de la ville de Sully sur Loire**.

La gestion des structures Petite Enfance, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), du mercredi et des vacances, ainsi que les structures Animations Jeunesse a été développée, homogénéisée et structurée. Le service Petite Enfance/Enfance/Jeunesse a intégré, depuis le 1^{er} septembre 2018, la gestion des accueils de loisirs le mercredi toute la journée, avec le retour de la semaine de 4 jours d'école (sauf à Villemurlin/Isdes/Vannes).

Pour renforcer le maillage des structures sur le territoire, deux nouveaux accueils ont été créés le mercredi : à Neuvy et à Sully.

10 structures et plus de 60 agents dont 20 agents mutualisés entre la Communauté de communes et les communes, SIVOM ou SIRIS : mise à disposition ou double employeurs.

En période d'été, 50 animateurs saisonniers (BAFA, stagiaires...) supplémentaires sont employés par la Communauté de communes dans les ALSH.

PETITE ENFANCE, LES NOUVEAUTÉS 2018/2019

Développement des projets de parentalité avec le 1^{er} café-débats à Saint Père sur Loire « Les enfants & les écrans », le 15 novembre 2018 animé par le service Petite Enfance / Enfance en présence du médecin de crèche, le docteur Chevalier, de Viglain.
Bilan : **60 personnes présentes** (parents, grands-parents, élus, professionnels ...)

De nombreux temps d'échanges avec les familles, les enfants et nos équipes : exposition sur l'utilisation des écrans pour les jeunes enfants, 2^e café-débats sur « l'enfant et l'autorité », mini-fermes, goûters partagés...

ANIMATION JEUNESSE

Des projets d'animations pour les 6 à 17 ans sur Sully : des ateliers, animations et évènements pour les jeunes, pour les familles : rencontres sportives intercommunales, camps mer, atelier sculpture, atelier danse, fête de l'hiver... Des projets pour les 11 à 15 ans itinérants sur tout le territoire : mise en place de plusieurs séjours itinérants...

Des ateliers au sein de deux collèges aux Bordes et à Sully

Ils permettent aux collégiens d'identifier les animateurs du service jeunesse afin de poursuivre la relation éducative en dehors de l'établissement scolaire. Ils facilitent l'inscription aux activités du service jeunesse.

Exemples de projets : création d'un jeu type « monopoly local » (création des règles du jeu, conception du plateau), deux semaines de révisions et loisirs « Prépare ta rentrée ! » pour les collégiens, avec au final au collège de Sully, les jeunes, parents et élus qui ont (re)passer leur certif !

De l'animation jeunesse à l'action sociale

Depuis le début de l'année 2019, l'animation jeunesse est rattachée au service action sociale puisqu'il favorise la cohésion sociale grâce à ses nombreuses initiatives : projet zéro déchet, fête du quartier, Opération Ville Vie Vacances

Au 1^{er} janvier 2019 réunion des deux équipes ados pour n'en faire qu'une seule pour les 19 communes.

En chiffres

PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

2 structures d'accueil collectif,

70 bébés de 0 à 3 ans : le multi-accueil à Sully sur Loire et la halte garderie à Ouzouer sur Loire

1 Relais petite enfance :

accompagne les familles et les assistantes maternelles au quotidien et anime des matinées d'éveil sur l'ensemble du territoire

1 Lieu d'Accueil Petite Enfance

accompagne les parents et leurs enfants de façon plus régulières, tous les mercredis matins (hors vacances)

ENFANCE (3-11 ANS)

6 ALSH fonctionnent sur l'ensemble du territoire à Dampierre en Burly, St Benoît sur Loire, Sully sur Loire, Villemurlin, Les Bordes et Neuvy en Sullias.

215 accueillis par jour le mercredi

(une augmentation de 103 enfants / jour entre 2017 et 2018)

NOUVEAUTÉ : accueil tout le mercredi (semaine d'école à 4 jours sauf à Villemurlin) + 2 nouveaux accueils à Neuvy en Sullias et à Sully

191 par jour aux vacances d'automne automne 2018 (153 en 2017)

158 par jour aux vacances de printemps 2018 (83 en 2017)

305 enfants par jour aux vacances d'été (contre 182 en 2017)

JEUNESSE (11-17 ANS)

82 dossiers d'inscription

enregistrés à l'année.

129 jeunes ont participé aux différentes animations itinérantes sur l'ensemble des communes en juillet 2018.

nts ont la parole



2 dossiers ont été déposés et validés par les services de l'état. 2 groupes de jeunes se sont réunis et ont réfléchi sur un projet à but pédagogique ou éducatif. Ils ont ainsi pu, à l'aide des animateurs, rédiger un projet pour obtenir une aide financière.

Un groupe partira à la découverte de la faune et de la flore ligérienne en canoë et en vélo, tandis que l'autre groupe mettra en pratique les connaissances transmises par une diététicienne autour du sport dans le massif central. En complément des multiples activités (49) et camping (3) proposées, pour la première fois, durant l'été, l'équipe propose une sortie famille. Celle-ci se déroulera à St Fargeau.

L'année dernière, les jeunes étaient partis à la Rochelle grâce à l'Opération Ville - Vie - Vacances.

LES OBJECTIFS

15 élus composent la commission Enfance qui a élaboré un projet éducatif, centré sur :

le bien-vivre ensemble,
la valorisation des richesses humaines et naturelles du territoire,
l'accès à la culture dès le plus jeune âge,
la déconnexion !

LE BILAN

DES PARENTS ET DES ENFANTS SATISFAITS



> **des ALSH** : de l'ouverture élargie des accueils de loisirs, avec 6 ALSH sur le territoire et l'ouverture à Dampierre tout le mercredi

> **des nouveaux services Petite Enfance** avec la gestion de nouvelles structures : le Multi-accueil à Sully, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents à Sully

> **du déménagement de l'accueil à St Benoît**, l'ouverture de 5 accueils le mercredi toute la journée (avec le retour de la semaine d'école à 4 jours), dont la création de 2 nouveaux accueils à Neuvy et Sully
+ expérimentation d'ouverture aux vacances d'automne à Neuvy en octobre 2019

> **des animations jeunesse itinérantes** sur tout le territoire, spécifiques pour les collégiens et des Animations jeunesse sur le quartier du Hameau à Sully.

DES PROJETS AVEC LES SERVICES COMMUNAUTAIRES RENFORCÉS



> **avec l'École de Musique** : éveil musical chez les bébés de la halte-garderie...

> **avec la police intercommunale** : ateliers ludiques sur la sécurité routière.

> **avec le réseau des bibliothèques**

DES PARTENARIATS LOCAUX DÉVELOPPÉS



De nombreux projets avec les associations locales (BMX, tir à l'arc, astronomie...) et les acteurs locaux

UNE RESTAURATION 100% LOCALE



À Dampierre, Saint Benoît, Les Bordes, Sully et Villemurlin les accueils de loisirs sont livrés exclusivement par des restaurateurs locaux :
+ de 5500 repas servis l'été 2018 !



NOUVEAU PROJET

OUVERTURE D'UN MULTI-ACCUEIL DE 0 à 3 ans à OUZOUEUR SUR LOIRE

30 enfants seront accueillis chaque jour à partir du début de l'année 2020. Dans l'objectif de développement et d'amélioration du service proposé à la population, la Communauté de communes a souhaité étendre et améliorer les capacités d'accueil en créant une nouvelle structure.

Objectifs : Sécurité et autonomie de l'enfant, avec une salle de motricité de 90 m² et un jardin de 250 m²...



MAISON POUR TOUS

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES ADMINISTRÉS ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT

En complément de l'action des différents CCAS, la Maison pour tous, réunira en un seul lieu des services communautaires et des permanences de partenaires (CAF, Maison du Département, Pôle Emploi, Mission locale ...). De nouveaux services pourront également être développés ; ils répondront aux besoins soulignés par le projet d'animation sociale, co-écrit avec les partenaires sociaux et les associations.

Au quotidien, retrouvez : une aide aux démarches administratives, un accès au droit, un accompagnement pour l'insertion professionnelle, des animations jeunesse et familiale, le relais petite enfance, une animation de la vie sociale, des ateliers d'échange de savoirs, des formations, des informations générales sur la vie locale...





Jean-Claude Asselin, vice-président délégué CULTURE & COMMUNICATION

Vous avez la parole...

Suite à la fusion entre la Communauté de communes Val d'Or et Forêt et la Communauté de communes du Sullias, un nouveau cadre organisationnel a été structuré pour intégrer deux approches différentes de la culture à savoir une approche par services (médiathèque/bibliothèque et école de musique) pour Val d'Or et Forêt, chaque service gérant ses propres animations et spectacles, et une approche programmation culturelle globale pour le Sullias.

A ce socle de base, sont venus s'ajouter des projets, soit en cours de développement comme le Centre d'Interprétation de l'abbaye de Saint Benoît sur Loire (*Le Belvédère*), soit à créer de toute pièce comme la reprise du Cinéma *Le Sully* et sa future transformation en Centre Culturel.

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Dès la fusion, le chantier des médiathèques/bibliothèques a été ouvert avec pour objectif, en s'appuyant sur les structures existantes de Val d'Or et Forêt, de se développer vers l'ex-Sullias, **d'améliorer l'offre de services des bibliothèques et de prendre en compte le public « jeunes », en particulier les scolaires.**

L'inscription est désormais gratuite, les horaires d'ouverture ont été élargis, une carte commune à tous les sites a été mise en place qui permet les réservations de documents entre sites.

Une navette hebdomadaire achemine les livres et documents entre les différents sites.

Le projet a consisté dans un premier temps à intégrer les bibliothèques dites communales, à savoir Sully sur Loire et Saint Père sur Loire, puis les bibliothèques associatives, le personnel communal et les bénévoles ont été intégrés dans le fonctionnement des différents sites.

La fusion effective et administrative est intervenue en septembre 2018.

Une application Internet permet aux agents, bénévoles et utilisateurs d'effectuer toutes opérations relatives aux médiathèques/bibliothèques, en fonction de leur habilitation.

Depuis début 2019, le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Val de Sully est complètement opérationnel (14 bibliothèques) et toutes ses fonctions sont à la disposition de la population.

ECOLE DE MUSIQUE

Dès la fusion des Communautés de communes, les élus ont décidé d'intégrer l'Ecole de musique municipale de Sully sur Loire dans l'Ecole de musique issue de la Communauté de communes Val d'Or et Forêt. Après une période d'harmonisation des 2 écoles aux niveaux tarification, règlement intérieur, ...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Ecole de musique du Val de Sully se déploie désormais sur 4 sites : Ouzouer sur Loire, Bray-Saint Aignan, Saint Benoît sur Loire, Sully sur Loire.

L'année scolaire 2017-2018 a été une année de transition et c'est à partir de la rentrée scolaire 2018 que l'Ecole a pris toute sa dimension. Aujourd'hui, c'est 415 élèves qui la fréquentent, 26 professeurs y officient, les principaux instruments enseignés sont le piano, la guitare, la batterie, le violon, le chant, ... La formation musicale est particulièrement développée et l'accent est mis sur l'éveil musical en milieu scolaire... D'autre part une classe de théâtre est ouverte à Ouzouer.

L'objectif, dans les prochains mois, est d'obtenir la labellisation de l'Ecole en Conservatoire.



PROGRAMMATION CULTURELLE

Dès la création de la Communauté de communes du Val de Sully, une politique de programmation culturelle annuelle a été mise en place, avec le recrutement d'une personne dédiée à plein temps à cette activité. Cette politique s'appuie sur les services Bibliothèques et Ecole de musique qui ont depuis leur origine l'habitude de proposer des événements tels que des conférences pour les bibliothèques et des concerts pour l'Ecole de musique. Sont venus s'y ajouter les concerts de l'Oratoire de Germigny initialement organisés par le service Tourisme et les événements culturels directement organisés par le service Culture. C'est la consolidation de toutes ces actions qui forment la Saison culturelle telle qu'elle existe à ce jour.



nts ont la parole



Vue sur le chevet de l'Abbaye depuis la terrasse du Belvédère.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ABBAYE DE SAINT BENOÎT SUR LOIRE

Le *Belvédère*, Centre d'Interprétation de l'Abbaye de Saint Benoît sur Loire, ouvrira cet été. C'est un projet initié par la Communauté de communes Val d'Or et Forêt en 2007 et continué par la Communauté de communes du Val de Sully à partir de 2017.

Le bâtiment est doté d'une terrasse élevée, d'où son nom de *Belvédère*, donnant une vue inédite sur le chevet de la basilique, le Val d'Or et la commune de Saint Benoît. Le centre d'interprétation intègre, architecturalement parlant, une maison ancienne et une construction contemporaine, ce qui en fait toute son originalité et sa complexité.

Outre sa vocation de centre d'interprétation, cet équipement accueillera des expositions temporaires sur des domaines spécifiques liés à l'abbatiale. Il est également équipé d'une salle pédagogique à destination du public scolaire, cette salle pouvant accueillir également des conférences ou des colloques.

Sous la houlette d'un attaché de conservation qui prend la direction du site, des médiatrices et des guides de l'office de tourisme, *Le Belvédère* a vocation à faire rayonner la culture en Val de Sully.



Ce n'est pas un musée, il n'y a pas de collection permanente, mais une scénographie qui permet de parcourir un espace consacré à la règle de Saint Benoît et à la vie des moines bénédictins, puis un espace dédié à l'architecture de la tour porche, du chevet et de la nef, suivi ensuite un espace expliquant les différentes restaurations de la basilique et un espace sur la basilique de nos jours.

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire d'un territoire comprenant Sully sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Germigny des Près devrait intervenir dans les années à venir.



CINÉMA « LE SULLY »

Dès avant la fusion des Communautés de communes, un comité de pilotage était constitué pour envisager le devenir du cinéma « Le Sully », le gérant d'alors souhaitant cesser son activité.

Il est rapidement apparu que le cinéma était un élément essentiel de la vie sociale sullyloise et que sa fermeture ne pouvait être envisagée. D'autre part, il était nécessaire de le mettre aux normes actuelles, en particulier « handicapés », et de le faire évoluer vers un centre multiculturel. Passée la fusion, le dossier a été repris par la nouvelle Communauté qui a négocié la reprise du fonds de commerce et du matériel avec le gérant. Ce qui fût fait au premier trimestre 2018. Suite à une étude du CAUE, la maison mitoyenne du cinéma a été achetée par la Communauté de communes, comme élément nécessaire à la mise aux normes de l'établissement.

En avril 2018, le cinéma rouvrait, géré en régie par la Communauté de communes du Val de Sully, après le recrutement d'un projectionniste et de vacataires.

Pour sa première année d'ouverture, le cinéma a accueilli environ 15 000 spectateurs qui, d'après sondage, semblent satisfaits que ce soit de la programmation, du prix des places et de l'accueil.

L'objectif suivant est la transformation du cinéma et des bâtiments voisins en centre multiculturel. Pour ce faire, la Communauté de communes du Val de Sully a mandaté un « programmiste », qui après étude de l'existant, doit proposer diverses solutions d'évolution du cinéma vers un centre multiculturel.

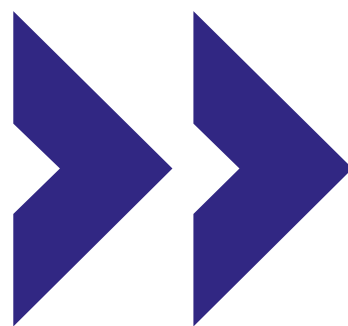
L'objectif de cette programmation est de couvrir tout le territoire en organisant au minimum un spectacle par an et par commune à un prix modique, voire gratuit.

Des spectacles organisés soit par des associations, soit par des communes sont également intégrés à cette programmation sous certaines conditions de qualité et de couverture intercommunale.

Enfin la Communauté de communes du Val de Sully a passé une convention avec la région Centre-Val de Loire, qui par son mécanisme de PACT, peut subventionner certains spectacles jusqu'à 40% de la dépense artistique.

SAISON CULTURELLE

2019



Rencontre
intergénérationnelle



Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY

Concert de l'oratoire



Sécheresse déclarée

La navette en route !



Fête de quartier




Chasse au trésor
à l'école de musique

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directrice de la publication : Nicole LEPELTIER ■ Responsable de la rédaction : Jean-Claude ASSELIN

Conception, réalisation & rédaction : service communication et la commission communication ■ Parution et dépôt légal : août 2019

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur 
et participez aux prochains
instants #ValdeSully